



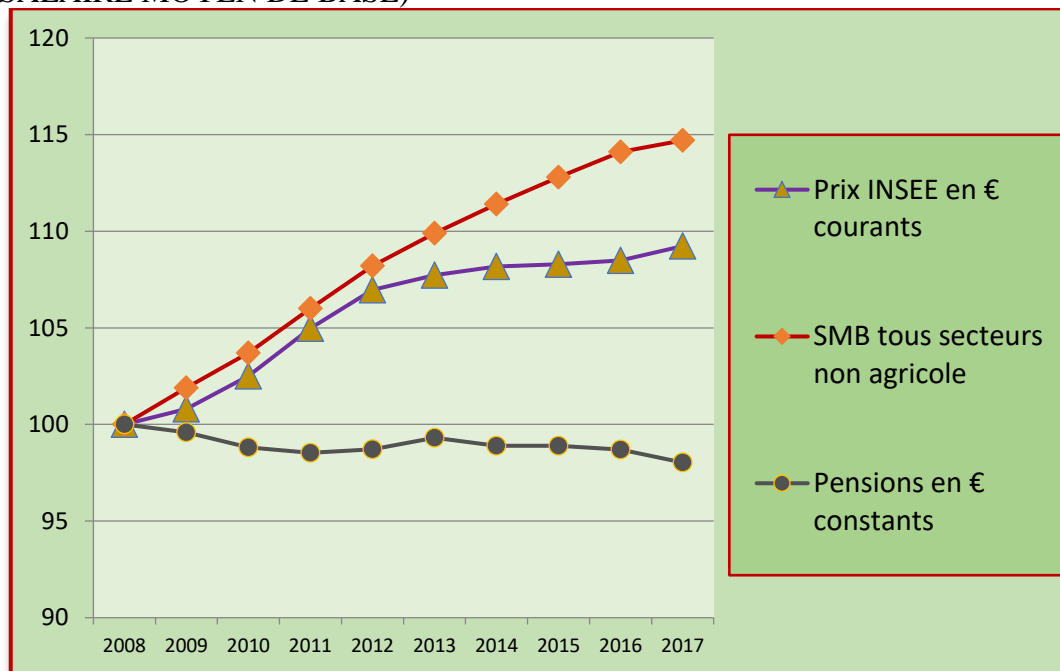
Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Motion fédérale Unsa-territoriaux.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE NE PAS METTRE EN APPLICATION SON PROJET D'AUGMENTER LA CSG SANS COMPENSATION POUR LES RETRAITÉS, notamment lorsqu'ils ne bénéficient pas de l'exonération de la taxe d'habitation censée compenser cette mesure.

Depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse d'être rogné, tant en raison d'un non revalorisation correcte des pensions, que par ponctions nouvelles dont ils sont victimes.

A titre d'exemple, voici un tableau ressortissant des données de l'INSEE :(SMB : SALAIRE MOYEN DE BASE)



Pour rappel :

2008	Suppression de la demi-part fiscale pour les personnes ayant élevé seules un ou plusieurs enfants.
2013	Prélèvement de la CASA : cotisation de 0.3%.
2014	Fiscalisation des bonifications de pension attribuées aux parents ayant élevé trois enfants ou plus. Cette mesure a eu de larges répercussions y compris au niveau des impôts locaux.

Et cette fois, le Gouvernement va augmenter pour tous la CSG, de 1,7% à compter de 2018.

En échange de cette augmentation de CSG, le Gouvernement va baisser les cotisations sociales des salariés afin de neutraliser la hausse de la CSG, mais bien évidemment, les retraités ne bénéficieront de ces baisses de cotisations sociales.

LA COMMISSION FEDERALE UNSA-TERRITORIAUX DES RETRAITÉS

1 – CONSTATE QUE LE GOUVERNEMENT indique que cette démarche vise à augmenter le pouvoir d'achat des français, par une meilleure rémunération du travail:

- Il nous faut quand même rappeler que les retraités sont aussi des actifs, car la retraite qu'ils perçoivent n'est finalement qu'un salaire différé... Voir article L1 du code des pensions civiles et militaires: "La pension est une allocation pécuniaire personnelle, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions. » Les retraités ne sont pas des assistés, et aimeraient savoir s'ils font partie des français dont le Gouvernement souhaite augmenter le pouvoir d'achat

2 – OBSERVE QUE LE GOUVERNEMENT AFFIRME VOULOIR augmenter le pouvoir d'achat des français, notamment des plus démunis:

- La commission ne peut que constater que le projet de réforme ne semble pas aller dans ce sens. En effet comment comprendre que
 - un retraité qui perçoit une retraite mensuelle de 1250€, se verra pénalisé de 21,25€ par mois
 - alors qu'un actif qui perçoit un salaire mensuel de 20 000€ (voyez la différence) bénéficiera d'un bonus de 1 690€/an soit 140€ par mois.

3 – RAPPELLE QUE LES RETRAITÉS UNSA-TERRITORIAUX

- n'ont jamais demandé à être exemptés des efforts nécessaires pour redresser l'état financier du Pays. Bien au contraire, ils se déclarent solidaires des travailleurs actifs et sont d'accord pour prendre leur part dans l'effort national si celui-ci est justement réparti.
 - font observer que les retraités sont souvent très actifs dans la Société, par les différents services qu'ils y rendent, que ce soit dans les associations (50% des responsables des associations sont des retraités) ou au niveau des gardes occasionnelles de leurs petits enfants.
 - Mais ne peuvent pas accepter d'être pris pour cible par les Gouvernements successifs qui considèrent les retraités comme une manne facile à piller puisque dépourvus du droit de grève et fatigués par les ans.
-